

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures et une minute, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation : 16 Février 2024**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28**

**Etaient présents :** MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame CARTA*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 14 : SOUTIEN AUX SORTIES PÉDAGOGIQUES DES ÉCOLES PUBLIQUES PRÉÉLÉMENTAIRES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE. VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS AUX OFFICES CENTRAUX DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE (OCCE) POUR L'ANNÉE 2024.**

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Chaque année, des subventions sont attribuées aux écoles publiques préélémentaires et élémentaires de la commune afin de leur permettre, via les Offices Centraux de la Coopération à l'École (OCCE), de régler directement certaines dépenses liées à leurs actions pédagogiques. En complément de cette aide, la Ville a été sollicitée pour renforcer plus particulièrement son soutien à certains projets de sorties pédagogiques.

Ainsi, en fonction des capacités financières de la collectivité à accompagner la faisabilité de ces projets et après analyse des documents transmis – analyse effectuée en concertation avec l'Inspection de Circonscription – les membres de la commission « Enseignement » proposent d'attribuer un fonds de concours aux OCCE des écoles et pour les montants indiqués ci-dessous :

NOM DE L'ÉCOLE	INTITULE DU PROJET	MONTANT ALLOUÉ
Elémentaire P. Roy	Visite d'une grande ville d'Europe (Bruges) – « Erasmus »	1 000 euros
Elémentaire Diderot	« S'exprimer à travers l'art et le sport »	1 190 euros
Maternelle G. Sand	« Découvrir l'environnement et le monde du vivant »	600 euros
Maternelle Jurénil	Journée découverte à Lille	900 euros
Maternelle Condorcet	« Jeux Olympiques au Lycée Jurénil »	80 euros
Maternelle La Fontaine	Atelier animé au Musée du Louvre-Lens	300 euros
Elémentaire Voltaire	Découverte d'institutions culturelles et de Paris	2 000 euros

.../...

# DELIBERATION N° 14 DU 22 FÉVRIER 2024 -

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20240222-240222DE\_14-DE

Elémentaire Zola	Sorties Nature & Patrimoine Local	1 930 euros
Maternelle V. Hugo	Journée découverte à Lille	1 000 euros
Elémentaire Berthelot	« Techno' Berthelot »	1 000 euros
<b>TOTAL FONDS DE CONCOURS</b>		<b>10 000 euros</b>

Il est précisé que des contrôles du bon usage des fonds ainsi versés sont réalisés par la collectivité: contrôle en amont, d'abord, concernant particulièrement la pertinence pédagogique des actions proposées; contrôle en aval, à la fin de l'année scolaire, et pour lequel chaque école bénéficiaire sera invitée à fournir un bilan financier des actions réalisées, incluant au moins les pièces comptables justificatives nécessaires au mandatement de la dépense.

En cas de non réalisation ou en cas de réalisation partielle de l'action, la restitution de tout ou partie des fonds versés dans ce cadre pourra être demandée et faire l'objet de l'édition d'un bulletin de recette à l'encontre de l'OCCE / des OCCE concerné(s).

Les crédits correspondants à cette dépense seront portés au compte budgétaire 6574, code fonctionnel 213.

**Vu** les articles L2121-1 à L2121-23 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

**Considérant** que les offices centraux de la coopération à l'école (OCCE), permettent de régler directement certaines dépenses scolaires,

**Considérant** l'intérêt pour la ville de maintenir son soutien financier aux écoles denaisiennes pour des projets spécifiques liées aux sorties scolaires pédagogiques,

**Considérant** la proposition de la Commission « Enseignement »,

**Considérant** la compétence du Conseil Municipal pour l'octroi de subventions et fonds de concours,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** aux OCCE les fonds de concours tels que proposés dans le tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables correspondants.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

\_\_\_\_\_

## **DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,  
A. L. D. TONINI.

